



Partenariats financiers pour la construction d'un complexe sportif à Coët Mousset

DEL12_2023_12_18

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Le dix-huit décembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

Présents : GARIDO Véronique, LE ROUX Anne, GUÉGAN Christian, MARETTE Nadège, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, FEBRAS José, JEGOUSSE Mickaël, DINASQUET Carolyn, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, DUPUY Typhenn, EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, EVANO Thomas, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, ANN Véronique, PENNANEAC'H Mélanie, PURENNE Myriam.

Étaient absents excusés : VALPERGUE de MASIN Marie-Olga.

Pouvoirs : VALPERGUE de MASIN Marie-Olga donne pouvoir à PURENNE Myriam

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Madame Anne LE ROUX

L'adjointe au maire informe l'assemblée :

La commune de Languidic est actuellement équipée d'un gymnase et d'une salle de sport qui ont été conçus et réalisés pour une commune de 4 000 à 5 000 habitants.

La croissance de la population des dernières années (population recensée 8 204 habitants) et celle envisageable sur les années à venir (croissance annuelle de 2%), couplée au fait que les clubs locaux drainent également un nombre important de sportifs des communes voisines, conduisent à un sous-dimensionnement des équipements sportifs existants. Il a donc été décidé de réaliser un nouvel équipement composé d'une salle de sport et de ses périphériques afin de répondre à cette demande.

La conception et le dimensionnement de cet équipement devront permettre la réalisation de compétitions de niveau régional dans plusieurs disciplines comme le handball, le basketball, le tennis, le volley, mais aussi de niveau international pour la pratique du twirling dont Languidic possède un club vice-champion du monde, dont aucune installation existante ne permet d'accueillir les compétitions.

Cet équipement permettra également le développement du sport-santé en partenariat avec les acteurs médicaux et paramédicaux de la Commune et en cohérence avec son positionnement au sein du nouveau quartier intergénérationnel de Coët Mousset.

En matière de sobriété énergétique, le bâtiment se conformera à la RT 2012 et sera isolé grâce à des matières biosourcées. La structure du toit du bâtiment est prévue pour accueillir des panneaux photovoltaïques. Cette production d'énergie sera utilisée en autoconsommation partagée avec les autres équipements publics communaux. (Optimisation de cette ressource d'énergie au profit d'autres bâtiments publics, la salle de sport ayant une consommation intermittente).

Le démarrage des travaux de construction du complexe sportif de Coët Mousset est prévu pour le printemps 2024. Le chiffrage APD réalisé par la maîtrise d'oeuvre et actualisé conformément aux évolutions des coûts de construction et des contours du projet, s'élève désormais à 6 676 673 € HT.

La recherche de partenaires financier est ainsi déterminante pour la réalisation du projet et la Commune souhaite solliciter l'accompagnement de l'Etat, au titre de la campagne DETR-DSIL 2024, et au titre de l'action menée via l'Agence nationale du sport, en complément des financements sollicités ou qui restent à solliciter auprès d'autres partenaires institutionnels tels que le Département, Lorient Agglomération et la Région Bretagne.

L'Adjointe au Maire propose à l'assemblée : au regard du coût total du projet, des subventions sollicités auprès des différents partenaires institutionnels, de valider les caractéristiques du plan de financement ci-dessous et de solliciter les subventions afférentes, notamment auprès de l'Etat, telles que reprises dans le tableau ci-dessous :

Coût du projet (en €)		Recettes (en €)		
Construction	6 406 673 €	État (DSIL 2024)	250 000 €	
		Etat (ANS2024)	250 000 €	
		Région – BVEB	300 000 €	
Panneaux photovoltaïque	270 000 €	Département (PST 2024)	150 000 €	
		Département	1 000 000 €	
		EPCI (FIC 2023)	100 000 €	
		EPCI (FIC 24-26)	349 000 €	
		EPCI aide exceptionnelle	400 000 €	
		Autres		
		Autofinancement	3 277 673 €	
TOTAL (Précisez si HT ou TTC)	6 676 673 € HT	TOTAL	6 676 673 €	100%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu la campagne DETR/DSIL 2024 ;

Vu les autres programmes de financement de l'Etat et notamment ceux de l'Agence nationale du sport ;

Vu les programmes de financement de Lorient Agglomération

Vu la délibération du 28 avril 2022 qui désigne le lauréat du concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction du complexe sportif de Coet Mousset ;

- **VALIDE** les caractéristiques et le plan de financement prévisionnel de l'opération précitée,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à solliciter les subventions afférentes.

ADOPTÉ : à 29 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le 19 décembre 2023



Le Maire,

Laurent DUVAL